



PRÉFET DU NORD

Lille, le 19 janvier 2012

## Communiqué de presse

### OPERATION DE CONTROLES ROUTIERS DES POIDS LOURDS SUR L'A25



Une opération de contrôles routiers visant essentiellement les poids lourds s'est déroulée ce jeudi 19 janvier sur l'A25, la RN 225 et l'A16. Elle a mobilisé plus de 20 policiers de la CRS autoroutière du Nord-Pas-de-Calais qui ont constaté près de 180 infractions durant la matinée. Elles ont notamment porté sur le non respect de l'interdiction de dépasser des poids lourds (12) et des distances de sécurité (6), des éclairages défectueux (4)... Près de 140 excès de vitesse ont été enregistrés tous véhicules confondus, poids lourds et automobiles.

Les routes du département du Nord, en raison de sa situation géographique et de la présence de nombreux centres logistiques sont particulièrement fréquentées par les poids lourds. Les contrôles organisés par les forces de police ont pour objectif de veiller au respect du code de la Route et des règles sociales européennes. Il ne s'agit pas de stigmatiser une profession mais d'appeler les professionnels du transport à être des acteurs vigilants de la sécurité routière.

La préfecture du Nord rappelle que la route est un espace partagé, chaque usager, automobiliste, motard ou transporteur étant responsable de sa propre sécurité et redevable de celle des autres.

Au cours des 2 derniers mois, 6 accidents ont impliqué des poids lourds dans le département du Nord, dont 5 depuis le début le 4 janvier. Dans 4 cas, des infractions au code de la Route (vitesse excessive et non respect des distances de sécurité) et à la réglementation sociale ont été relevées (absence de carte professionnelle et non respect des temps de conduite de repos).

En 2011, 14 accidents impliquant un véhicule de plus de 3,5 tonnes ont provoqué la mort de 16 personnes (20 % du total des tués). Trois accidents faisant 5 morts ont eu lieu sur le réseau autoroutier.

Les poids lourds représentent jusqu'à 16 % de la circulation sur l'A25. La mesure d'interdiction de dépassement des poids lourds mise en application depuis le janvier 2010 sur une section de 20 km entre Englos et Bailleul (entre les échangeurs n°7 et n°11) contribue au renforcement de la sécurité des automobilistes et des transporteurs. Elle favorise en outre l'écoulement du trafic. Une augmentation de la vitesse moyenne des véhicules a été constatée.

Les contrôleurs des transports terrestres de la direction régionale de l'environnement et de l'aménagement du territoire (Dreal) contrôlent par ailleurs le transport routier public et privé de marchandises et de voyageurs. En 2011, ils ont contrôlé plus de 8 150 véhicules ; 1 120 étaient en infraction (soit 13,8 %). Près de 2 900 infractions ont été relevées, concernant le non respect de la réglementation sociale européenne (69 %) et le non respect du code de la route (21 %).

Un accident sur 3 impliquant 1 poids lourd comporte 1 blessé hospitalisé. Automobilistes et conducteurs de poids lourds doivent rester attentifs les uns aux autres en permanence.